

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 20–23 février 2006**

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

**Point 6 de l'ordre du  
jour**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2006/6(A,B,C,D,E)/2**  
20 février 2006  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)**

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Examen des modes d'établissement du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (WFP/EB.1/2006/6-A/1)
- Examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison présentés au Conseil d'administration: Rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2006/6-B/1)
- Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2006/6-C/1)
- Situation actuelle du Plan de gestion biennal (WFP/EB.1/2006/6-D/1)
- Rapport intérimaire sur les Normes comptables internationales (WFP/EB.1/2006/6-E/1)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES—NEW YORK

Référence: AC/1587

Comité consultatif pour les  
questions administratives et budgétaires

17 février 2006

Monsieur le Directeur exécutif,

Vous voudrez bien trouver ci-joint copie du rapport du Comité consultatif concernant les documents intitulés:

- Examen des modes d'établissement du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (WFP/EB.1/2006/6-A/1)
- Examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison présentés au Conseil d'administration: Rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2006/6-B/1)
- Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2006/6-C/1)
- Situation actuelle du Plan de gestion biennal (WFP/EB.1/2006/6-D/1)
- Rapport intérimaire sur les Normes comptables internationales (WFP/EB.1/2006/6-E/1)

M. James T. Morris  
Directeur exécutif  
Programme alimentaire mondial  
Via Cesare Giulio Viola, 68-70  
00148 Rome  
Italie



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour que le rapport complet du Comité soit présenté, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration à sa prochaine session. Une version imprimée (dans toutes les langues) du document devrait être fournie au Comité consultatif dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma très haute considération

(Signé) Rajat Saha  
Président



## **PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**

### **Questions financières et budgétaires**

#### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif a examiné les rapports du Programme alimentaire sur l'Examen des modes d'établissement du taux de recouvrement des CAI (WFP/EB.1/2006/6-A/1), l'Examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison présentés au Conseil d'administration (WFP/EB.1/2006/6-B/1) et la Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2006/6-C/1). Le Comité était également saisi, pour information, du document sur la Situation actuelle du Plan de gestion biennal (WFP/EB.1/2006/6-D/1) et du Rapport intérimaire sur les Normes comptables internationales (WFP/EB.1/2006/6-E/1). Pendant l'examen de ces rapports, le Comité consultatif était en visioconférence avec les représentants du Directeur exécutif du PAM qui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements.

#### **Modes d'établissement du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI)**

2. Le Comité consultatif note qu'un examen complet et final du taux de recouvrement des CAI sera présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle en juin 2006. Le rapport sur la question fournit des éléments préliminaires pour cet examen, y compris sur l'historique du taux de recouvrement des CAI en vigueur, sur le rôle du compte de péréquation pour les services administratifs et d'appui aux programmes (AAP) ainsi que sur les avantages et les conséquences potentiels de l'application d'un taux fixe de recouvrement ou d'un taux fondé sur les coûts effectifs. Il présente aussi, dans les grandes lignes, une proposition tendant à analyser la composition structurelle des coûts d'appui afin d'identifier ceux qui varient avec le niveau d'opérations et les possibilités de reclassement de ces coûts au titre des coûts directs.
3. Le Comité consultatif félicite le Directeur exécutif pour ce rapport préliminaire, qui offre une analyse claire des questions à l'examen. Étant donné le caractère imprévisible de l'écart entre les dépenses AAP et les recettes CAI, qui a été ramené de 230 millions de dollars E.-U. en 2002–2003 à 1 million de dollars en 2004–2005 (tableau 1), le Comité pense qu'au lieu de prendre une décision finale pendant l'exercice biennal en cours, il serait peut-être préférable de maintenir la situation actuelle et d'appliquer un taux fixe de CAI de 7 pour cent en 2006–2007 afin de pouvoir rassembler de nouvelles données sur l'évolution des coûts d'appui. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, conformément aux procédures en vigueur, le Conseil d'administration approuve les dépenses encourues au titre du compte de péréquation AAP. Par conséquent, le maintien de la procédure en vigueur en 2006–2007 pour poursuivre l'analyse de la structure des



dépenses AAP et des recettes CAI serait absolument sans incidence sur les mécanismes de gouvernance ou la politique financière du PAM.

4. Néanmoins, si le Conseil d'administration souhaite adhérer au plan actuel et prendre une décision finale à sa session annuelle de juin 2006, le Comité consultatif recommande que l'examen comprenne une analyse approfondie de tous les risques, conséquences et autres facteurs liés à chaque option. Étant donné le caractère stratégique des choix à faire et leur impact potentiel sur les opérations à court terme et à long terme du PAM, le Comité estime que la décision prise, quelle qu'elle soit, devrait reposer sur les meilleurs renseignements disponibles, et les plus complets, compte tenu des vues de ceux qui contribuent au programme.
5. À ce sujet, le Comité est d'avis que, pour l'une et l'autre des options à l'examen, il conviendrait de procéder à une évaluation minutieuse et exhaustive des coûts sous-jacents supplémentaires, y compris les coûts de collecte, de préparation et d'analyse des données, ainsi que les coûts des activités additionnelles de suivi et de contrôle de qualité. Il conviendrait aussi d'analyser à fond et d'établir le rapport entre les coûts d'appui et les types et niveaux d'activité, compte tenu du cycle fluctuant des activités du PAM, déterminé en grande partie par des situations d'urgence imprévues. En outre, l'examen devrait aussi comprendre une évaluation de l'impact sur la capacité de planification du PAM, les avantages et les inconvénients d'un environnement plus ou moins stable et prévisible, ainsi que tous les autres risques prévisibles inhérents à chaque option.
6. Le Comité consultatif note avec intérêt la proposition tendant à revoir la structure des coûts d'appui en vue de leur reclassement éventuel dans la catégorie des coûts directs. Cette analyse n'est liée à aucune des deux options et vise à accroître la transparence et à clarifier la structure des coûts, en tant que solution à long terme. Le Comité encourage le PAM à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

### **Établissement des rapports sur les pertes de produits alimentaires**

7. Le Comité consultatif relève, dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les modalités d'établissement des rapports sur les pertes de produits alimentaires, que le niveau global des pertes de produits alimentaires signalées a oscillé entre 0,32 et 0,41 pour cent pendant la période 2002–2004. Le Commissaire aux comptes prend acte de ce très faible niveau de pertes décelées ou signalées et souligne qu'il est nécessaire de s'assurer de la complétude et de l'exactitude des rapports sur les pertes de produits alimentaires. Le rapport contient dix recommandations visant à renforcer les contrôles.
8. Le Comité consultatif a été informé du fait que la direction du PAM n'avait pas encore eu la possibilité de formuler ses observations sur le rapport. En conséquence, il prend note du rapport sur lequel il reviendra quand les observations de la direction du PAM seront disponibles.



## **Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes**

9. Le Comité consultatif a pris note du rapport du Directeur exécutif sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes se rapportant aux opérations de 2004-2005. Chaque recommandation présentée dans le rapport s'accompagne d'un exposé de la position du PAM et d'un résumé des mesures adoptées ou devant être adoptées. Le Comité note que sur un total de 18 recommandations, 4 (22 pour cent) avaient été menées à bien au 31 décembre 2005. Le Comité estime qu'il serait utile qu'un résumé de toutes les observations ultérieures du Commissaire aux comptes ou de la Division des services de contrôle sur la position du PAM apparaisse dans le rapport de suivi ou dans un autre document. De plus, la transparence serait accrue et la situation réelle mieux comprise, si on disposait de renseignements plus complets sur les mesures proposées par le PAM et l'état de leur mise en oeuvre.
10. Le Comité demande au PAM de confirmer que des procédures et plans appropriés en matière de vérification et de contrôle sont en place pour assurer le suivi et la mise en oeuvre des recommandations d'audit.
11. S'agissant de la mise à jour du système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), le Comité a été informé du fait que les résultats de l'étude de faisabilité des formules de traitement des états de paie (recommandation 1) avaient été communiqués à d'autres organisations de la famille des Nations Unies dans le cadre du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) et du réseau TIC. Étant donné le risque important d'escalade des coûts inhérent aux projets de mise au point et de mise à niveau de logiciels, le Comité consultatif recommande de procéder à une évaluation intégrale des coûts et une analyse des risques qu'impliquent la mise à niveau du SAP et l'évolution vers une plate-forme unique, y compris l'externalisation des fonctions de traitement des états de paie.
12. Le Comité a pris note des recommandations découlant de l'examen consacré au Bureau d'appui de Dubaï (FITTEST). Étant donné le caractère délicat des questions liées aux passations de marché et dans un souci de plus grande transparence, le Comité consultatif suggère au Conseil d'administration de prier le Directeur exécutif de traiter cette question à titre prioritaire.

## **Autres questions**

13. Le Comité a pris note du rapport sur la situation actuelle du Plan de gestion biennal et du rapport intérimaire sur les Normes comptables internationales. Le Comité constate avec satisfaction qu'un organigramme du PAM figure dans le rapport sur la situation du Plan de gestion, comme il l'avait demandé dans son précédent rapport (WFP/EB.2/2005/5-H/1). Le Comité a été informé qu'un organigramme complet, avec le nombre de postes existants et nouveaux par catégorie, classe et source de financement, serait présenté avec le prochain Plan de gestion biennal.

